

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Justice : ces chantiers qui attendent Paul-Marie Gondjout

LA Stratégie de la Transition pour la réforme du système judiciaire (STRSJ) pourrait être au centre d'une transformation de l'appareil judiciaire pour qu'il soit au service des citoyens. Pour cela, il faudra miser sur une meilleure gouvernance des institutions juridictionnelles, sa modernisation et l'amélioration de ses performances. Et d'autres mécanismes qui sont des rouages importants.

Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Gabon

PAUL-MARIE Gondjout, ministre de la Justice, garde des Sceaux, a évoqué le cas de la femme rurale, lors de la Journée internationale qui lui était consacrée le 15 octobre passé, à la 56e session du Conseil des ministres OHADA et le 7 octobre dernier lors de la remise des toges aux magistrats et greffiers. Les Gabonais observent, depuis quelques semaines, une volonté de remettre un peu d'ordre dans un système judiciaire dont la perception est presque brouillée.

En effet, une enquête d'Afrobarometer, publiée le 13 janvier 2023, révélait et rappelait que les juges et les magistrats gabonais composent la 5e institution (sur 9) la plus corrompue du pays. En 2019, 58 % des personnes interrogées estimaient que la Justice était pervertie. En 2021, ce sont 60 % des gens qui avaient peu d'estime pour ce système. Soit 2 % de plus en seulement deux ans. Ce qui est énorme et inquiétant au regard de ce que doit être un appareil judiciaire.

Le premier Conseil supérieur de la magistrature (CSM) de la Transition apparaît donc comme le point de rupture pour initier la réforme tant souhaitée. Et ce ne sont pas les chantiers qui vont manquer au regard de l'État dans lequel se trouve la justice gabonaise, malgré les réformes initiées et les efforts déployés pour changer les choses.

Le président de la Transition, Brice Clotaire Oligui Nguema, a clairement donné le cap à suivre à l'occasion de la récente tenue du CSM. "Sans une magistrature digne, compétente et honnête, il n'y aura pas de vraie restauration des institutions, ni d'État de droit", a-t-il souligné.

M. Gondjout a indiqué dans son discours, que la réforme devrait s'appuyer sur quatre piliers. À savoir : garantir l'accès au droit et à une justice de qualité pour tous, consolider l'indépendance du pouvoir judiciaire, améliorer la performance du ministère de la Justice, garde des Sceaux et garantir une justice fondée sur le respect de la dignité humaine. Des éléments qui feront partie de la Stratégie de la Transition pour la réforme du système judiciaire (STRSJ).

"La structuration de cette stratégie sectorielle vise à se doter d'un cadre de planification et d'un dispositif efficient de suivi et d'évaluation du programme de

réforme du système judiciaire, et ceci dans l'optique de développer et mettre en place des mécanismes d'une justice au service des citoyens dans le sens d'une meilleure gouvernance des institutions juridictionnelles, de sa modernisation et de l'amélioration de ses performances", a expliqué Paul-Marie Gondjout.

Sauf que les organisations de défense des droits humains estiment que cet attirail ne sera pas suffisant sans l'établissement d'une commission vérité, réconciliation et réparation destinée à examiner les violations des droits humains commises durant les régimes précédents. Est-elle nécessaire ? Au président de la Transition et au ministre de la Justice d'y répondre. En attendant, l'insuffisance des structures de travail et d'accueil, des outils de travail et moyens de transport -des dotations ont été faites il y a peu- sont autant d'entraves à l'exercice quotidien des juges et magistrats. Mais il manque un élément auquel peu de



Photo: DR

Paul-Marie Gondjout est attendu sur de nombreux points.

personnes prêtent attention et qui est pourtant nécessaire pour parvenir à une meilleure gouvernance des institutions juridictionnelles, leur modernisation et l'amélioration de leurs performances : le plan de transformation numérique du ministère de la Justice.

La mise en place d'une procédure pénale numérique permettrait l'échange, via une messagerie sécurisée, d'actes, de pièces, de dos-

siers, d'informations ou de documents relatifs aux affaires pénales entre les avocats et les différentes juridictions. Cela pourrait empêcher, par exemple, de voir des milliers de personnes en attente de jugement pendant plusieurs années. Parce que leur dossier a été oublié dans les méandres de la Justice gabonaise.

Changer la face et l'esprit de la Justice gabonaise risque d'être ardu.

Un grave problème d'image !

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

Sujet évoqué dans l'opinion depuis des décennies, la question de la corruption ou encore de l'existence ou non de pratiques déviantes au sein de la Justice n'a cessé de soulever les passions. Noircissant un peu plus l'image des hommes en toges des Cours et Tribunaux du pays. Souvent au centre des discussions et des critiques faites aux magistrats, cette perception négative avait été renforcée ces dernières années à la suite des déclarations provenant d'un ancien ministre de la Justice en fonction. Lequel, telle une boule puante, n'avait pas hésité à taxer les magistrats comme étant des «corrompus». Une sortie ayant, on s'en souvient, suscité de vives réactions dans l'opinion et bien entendu provoqué l'ire au sein de cette corporation qui se voyait jeter en pâture.

Sans qu'il n'y ait eu formellement de preuves accablantes sur des cas de magistrats ayant succombé à la cor-

ruption, toujours est-il que l'idée qui s'est malheureusement répandue dans l'opinion nationale peine à changer. Pis, l'image négative de la Justice est bien ancrée dans les esprits. Cela se traduit par le fait que d'aucuns estiment, à tort ou à raison (c'est selon), que se diriger vers les instances judiciaires devient de plus en plus comme une aventure perdue d'avance. "C'est une perte de temps (...) Nous savons déjà que ça ne va pas marcher", a-t-on coutume d'entendre ici et là.

Une telle résignation est révélatrice d'une sérieuse perte de confiance des citoyens en la Justice et aux décisions qui y sont rendues. Comment en est-on arrivé là ? Chacun y va de son commentaire, son explication. Se lançant dans une sorte d'auto-critique, le président du Syndicat national des magistrats du Gabon, Germain Nguema Ella, pointait d'un doigt accusateur les dirigeants, selon lui, à l'origine de ce phénomène. "Les autorités qui étaient en place avaient favorisé la corruption. Elles avaient tout fait pour garder les magistrats gabonais dans



Photo: Adjai Ntoutoume/L'Union

L'image des hommes en toges changera-t-elle au bout d'une réforme profonde de l'appareil judiciaire et de ses institutions ?

la précarité. Nul n'ignore que c'est un fléau qui impacte les résultats de nos décisions. Nous sommes, d'ailleurs, les premiers à les combattre et à demander plus pour permettre à tout le monde de travailler dans de bonnes conditions. Car, il ne suffit pas seulement de se plaindre, mais il faut aussi rendre les décisions qui conviennent".

Reste maintenant à savoir, si l'image actuelle des hommes en toges chan-

gera au bout d'une réforme profonde non seulement de l'appareil judiciaire et de ses institutions, mais également d'un toilettage complet d'un ensemble de mentalités établies comme des normes. Le défi est lancé aux magistrats qui, comme l'a indiqué le président de la Transition Brice Clotaire Oligui Nguema, lors du Conseil supérieur de la Magistrature, doivent eux-mêmes redonner confiance aux Gabonais dans la Justice de leur pays.